



Preavis d un mois refuser par le bailleur

Par **andrea22**, le **21/04/2008** à **14:24**

mon bail precise que je peux resilier avec un preavis d un mois je suis au chomage depuis 2001 et je beneficie de l aca depuis 2002 j arrive en fin de droit car je dois liquider ma retraite au vu de tout cela je ne pourrais payer mon loyer j ai donc donner mon preavis mais il me demande de payer 3 mois chose qu il mais impossible merci d avance

Par **Mike46**, le **21/04/2008** à **14:54**

Bonjour,

Vous avez perdu votre emploi en 2001, le préavis réduit de 1 mois ne peut donc plus être appliqué. En effet la cour de cassation a estimé que 8 mois après le licenciement le préavis réduit n'avait pas lieu d'être.

Donc je ne peut que vous conseillez de tenter un arrangement amiable avec votre bailleur.

Cordialement

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **15:37**

Bonjour,

Pour l'arrangement amiable avec votre propriétaire, adressez lui un recommandé AR en précisant votre situation financière et votre incapacité à régler le loyer dans les prochain mois.

Proposez lui de vous accorder le mois de préavis en conservant la caution de 2 mois.

A ne pas faire : ne pas régler les loyers des deux mois restant du préavis en échange de la caution.